

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2896

13 octobre 2014

SOMMAIRE

Actor HoldCo S.à r.l.	138973	Gestrimm S.à r.l.	138970
Amromco Lux III S.à r.l.	138973	Glenn Funds S.à r.l.	138970
August Management S.A.	138972	Global Bond Series VIII, S.A.	138972
BCB S.A.	138962	Gofinco S.A. - SPF	138972
BC Properties	138962	Misana Investments S.à r.l.	138962
Blairhill Holding S. à r.l.	138962	OXEA Holding S.à r.l.	138969
BRE/DB Holding S.à r.l.	138965	Salsa Luxembourg S.à r.l.	138998
Café Camoes Sàrl	138964	Senltado Investment S.A.	138985
Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.	138964	SGG S.A.	138988
Capitalis S.C.A., SICAV-SIF	138964	SHCO 100 S.à r.l.	138980
Capon Property S.A.	138966	Sonneg Luxembourg S.A.	138974
Carrosserie 2000 S.à r.l.	138965	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l.	138963
CBRE Global Acquisition Company	138965	Trust Real Estate (France)	138962
Cho'délices SARL	138965	UBS (Lux) Institutional Sicav	138967
C.L.F. S.A.	138964	VC Holding I S.à r.l.	138967
Codeca S.à r.l.	138966	Venus	138969
Corfin Sàrl	138963	Vimar Creative S.A.	138967
Crèche Pétronille S.à r.l.	138968	Vostine Finance S.à r.l.	138969
Dentsply Benelux S.à r.l.	138973	Voyages Koob S.A.	138966
Duferco Participations Holding S.A.	139006	Wentworth Sons Senior Claims S.à r.l. ..	138962
Edgemount Solutions S.à r.l.	138963	West Capital Investments S.A.	138966
Fevamotinic S.à r.l.	138971	Winner World Holdings Limited S.à r.l.	138968
Fidugia S.A.	138971	World Hopper s.à r.l.	138968
Flots Yachting S.A.	138970	ZapFunding S.à r.l.	138968
Folonia Holding S.à r.l.	138971		
General Technic Immobilière S.C.I.	138970		

Trust Real Estate (France), Société Anonyme.

Siège social: L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.
R.C.S. Luxembourg B 156.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014130363/10.

(140147305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.072.

Der Jahresabschluss am 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 18. August 2014.

Référence de publication: 2014130480/10.

(140148340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

**Wentworth Sons Senior Claims S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Misana Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.340.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014130396/11.

(140147795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Blairhill Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 135.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014130494/11.

(140148143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BC Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour BC PROPERTIES S.A.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014130477/12.

(140147836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Corfin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 181.488.

En accord avec les articles 190 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée et 1690 du Code Civil luxembourgeois, le Conseil de gérance de Corfin Sàrl déclare approuver expressément:

la cession entre vifs par actes sous seing privé de la propriété

- de 3 parts sociales par Monsieur Bruno Cordonnier à Monsieur Christian Delobel, né le 22 août 1953 à Berck (62), administrateur de sociétés, demeurant l'Adonis, BP 36, F-73150 Val d'Isère

- de 3 parts sociales par Monsieur Eric Cordonnier à Madame Isabelle Collomb, née le 12 mars 1960 à Aime (73), administrateur de sociétés, demeurant l'Adonis, BP 36, F-73150 Val d'Isère.

Emis en deux exemplaires à Luxembourg, le 16 juin 2014.

CORFIN Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014131787/17.

(140149699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Edgemount Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.516.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 14 août 2014

En date du 14 août 2014, le gérant unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 37C, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 15 août 2014.

Monsieur Robert A. FORSTER, associé unique et gérant unique de la Société, a également transféré son adresse professionnelle au 37C, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Edgemount Solutions S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014131812/18.

(140149901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.850.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.598.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 juin 2013, sous le numéro L130092587.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014130341/19.

(140147480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

C.L.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.581.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131741/9.

(140149742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Capitalis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131764/11.

(140149351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Yves Cheret

Gérant

Référence de publication: 2014131742/12.

(140149874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Café Camoes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Obercorn, 170, rue Dicks Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 131.408.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «CAFE CAMOES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4540 Obercorn, 170, rue Dicks Lentz,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.408,

tenue en date du 6 août 2014, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 6 août 2014, sous le référence DIE/2014/10037,

que l'associé unique de la société prédite a pris la résolution suivante:

- Révocation de Madame Viviane CRUZ DA SILVA, gérante, née à Salvador (Brésil) le 6 octobre 1984, demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange, de son poste de gérante technique avec effet immédiat,
- Confirmation de Madame Olga Maria ESTEVES GONCALVES, vendeuse, née à Guarda (Portugal) le 13 septembre 1958, demeurant à L-1130 Luxembourg, 87, rue d'Anvers, comme gérante unique, avec effet immédiat.

Madame Olga Maria ESTEVES GONCALVES a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Ettelbruck, le 20 août 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014131762/22.

(140149557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Cho'délices SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4598 Differdange, 1, rue Kelvert.

R.C.S. Luxembourg B 151.117.

Les Comptes Annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131746/9.

(140149548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

BRE/DB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.936.

Les comptes annuels de la société BRE/DB Holding S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131738/10.

(140149984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Carrosserie 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 130, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.620.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARROSSERIE 2000 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014131766/12.

(140149284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

CBRE Global Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.289.941,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.692.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 19 août 2014 que Monsieur Luc Gerondal a démissionné de sa position de gérant de type B de la Société avec effet au 15 août 2014.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Luc Gerondal, Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni et résidant au 16, rue du Couvent, L-1363 Luxembourg-Howald, Grand-Duché du Luxembourg, comme gérant de type B de la Société avec effet au 15 août 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Laurence H. Midler comme gérant de type A de la Société;
- Philip George Emburey comme gérant de type A de la Société;
- Elizabeth Cormack Thetford comme gérant de type A de la Société;
- Becky H. Younger comme gérant de type A de la Société;
- Patrick Moinet comme gérant de type B de la Société; et
- Scott McKinlay comme gérant de type B de la Société.

Le 20 août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014131767/23.

(140149604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

West Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131763/9.

(140149489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Codeca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.129.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014131779/10.

(140149980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Voyages Koob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 96.204.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 04 juin 2014.

L'assemblée générale décide de remplacer le mandat du commissaire FIRELUX S.A. inscrite au R.C.S. B 84589 par la société KOBUS à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84077, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

VOYAGES KOOB S.A.

Référence de publication: 2014132183/14.

(140149308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Capon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 161.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 août 2014

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée générale a décidé de nommer:

* M. Thierry Grosjean, né le 03 août 1974 à Metz (France), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'administrateur avec effet au 19 Août 2014;

* Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'administrateur avec effet au 19 Août 2014;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Août 2014.

Pour Capon Property S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014131765/21.

(140149440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

VC Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.249.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 12. August 2014.

Für VC Holding I S.à r.l.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014132176/13.

(140149746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) Institutional SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132161/18.

(140149337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Vimar Creative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 182.834.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 août 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Olivier LIEGEOIS et de Monsieur Benoît BAUDUIN, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

* La société P.A.L. Management Services, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.164, Monsieur Philippe SALPETIER né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique et résidant au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg en étant le représentant permanent;

* Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Le mandat de Madame Sandrine BISARO, en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132181/23.

(140149908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

ZapFunding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.000,00.**Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 162.221.

Le bilan au 31.12.2013 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014132196/9.
(140149454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

World Hopper s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.063.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORLD HOPPER s.à r.l.
Michel Collignon

Référence de publication: 2014132193/11.
(140149657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Crèche Pétronille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8303 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 150.453.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crèche Pétronille S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014130527/12.
(140148196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Winner World Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 1.861.910,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.802.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention privée signée en date du 14 août 2014 que l'un des associés de la Société, Mr. Hon Choi Yu, né à Hong Kong, Chine, le 4 juillet 1956, résidant au Unit B-24/flr, China Overseas Building, 139 Hennessey Road, Wanchai, Hong Kong, Chine, a transféré les 25.000 parts sociales qu'il détient dans la Société à Pacific World Holdings Limited, une société constituée selon le droit de Hong Kong, ayant son siège social à 23-29, Wing Wo St Central, Chun Wo Comm Ctr., Floor 10F, Hong Kong, Chine et immatriculée auprès du registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 1561720.

A compter du 14 août 2014, toutes les 1.934.412 parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont détenues par Pacific World Holdings Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
La Société
Signature

Référence de publication: 2014132190/20.
(140149656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014130390/13.

(140147676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Vostine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.213.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 12 mai 2014

Le 12 mai 2014, l'associé unique de Vostine Finance S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014;

Luxembourg, le 20 août 2014.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014132173/15.

(140149666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

OXEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.857.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 153.422.

EXTRAIT

Le mandat de gérant A de la Société de M. Soumo Bose a pris fin le 1^{er} juillet 2014. L'associé de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant A M. Nazar Maqbool Al-Lawati, demeurant Way 4908, House 597A, Al Khuwair 33. Muscat, Sultanat d'Oman, avec effet au 1^{er} juillet 2014 pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

M. Mulham Basheer Abdullah Al-Jarf

M. Philippe Raynaud de Fitte

M. Nazar Maqbool Al-Lawati

Gérants B:

M. François Bourgon

M. Michael Thomas

M. Michael Zini

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014132211/25.

(140149343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Flots Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 74.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132450/9.

(140150260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Glenn Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Glenn Funds S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014132457/11.

(140150550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Gestrimm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 87.321.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 19 août 2014 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société GESTRIMM SàRL, R.C.S. Luxembourg B 87 321 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société GESTRIMM SàRL fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2014132466/13.

(140150061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

General Technic Immobilière S.C.I., Société Civile.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg E 1.571.

Cession de parts sociales

En date du 17 avril 2014, l'associé Madame Daubenfeld Patricia a cédé 40 parts en indivision aux associés Monsieur Daubenfeld Marc-François et Madame Clees Guiguite.

Par conséquent, le capital social se composant de 100 parts à 2500 € est réparti comme suit entre:

- Madame Clees Guiguite, détenant 40 parts en indivision;
- Monsieur Daubenfeld Marc-François, détenant 40 parts en indivision;
- Monsieur Greiveldinger Roger, détenant 39 parts;
- Madame Pieters Danielle, détenant 21 parts en indivision;
- Monsieur Eich Frédéric, détenant 21 parts en indivision.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2014132464/21.

(140150635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Fidugia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 32, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 135.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2014

1. Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, au 32, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg;
2. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2013, le mandat du réviseur d'entreprises est devenu caduque.

FIDEWA-CLAR SA, 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, n'est donc plus réviseur d'entreprises de la société.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132446/14.

(140150348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Fevamotínico S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.246.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2014 que:

- La démission de M. Olivier LIEGEOIS, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 18 juillet 2014;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 18 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris (France), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132444/17.

(140150372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Folonia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 149.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 23 juillet 2014

L'assemblée générale extraordinaire des associés a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de sa fonction de gérant de la société avec effet au 23 juillet 2014;
- Nomination de HENLEY TRUST (NETHERLANDS) B.V., société ayant son siège social à Haaksbergweg 71, 1101 BR Amsterdam Zuid-Oost, Pays-Bas et inscrite auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 34279318 et dont le représentant permanent est Richard VERWER, né le 12 avril 1965 à Amsterdam (Pays-Bas) et demeurant à Felix Timmermanslaan 16, 1422 GS Uithoorn, Pays-Bas, aux fonctions de gérant de la société, son mandat commence le 23 juillet 2014 et se termine lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017;
- Transfert du siège social du 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg avec effet au 23 juillet 2014.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme
Henley Trust (Netherlands) B.V.
Administrateur unique

Référence de publication: 2014132435/23.

(140150092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Global Bond Series VIII, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.227.

La décision suivante a été prise par le conseil d'administration de la Société en date du 13 août 2014:

- Nomination, en tant que président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Erik van Os, administrateur de la Société, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la Société
Shehzaad Atchia
Administrateur

Référence de publication: 2014132458/16.

(140149956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

August Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 156.979.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 7 août à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT S.à.r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, au poste de réviseurs d'entreprises agréée. Leur mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Marcel GENADRY, Walter SYMONS, et Noël DIDIER, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31.12.2014.

Pour extrait
FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2014132916/17.

(140150958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Gofinco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2014

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 est composé comme suit

- GOTLIB Marcel, demeurant à 8, Rehov Ysmach Melech, 94121 Jerusalem, Israel
- REUTER Carine, demeurant à 5 rue des champs, L-3332 Fennange
- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2014132472/21.

(140149999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.905.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L140115236 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 8 juillet 2014.

Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014132903/15.

(140151473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Dentsply Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 106.670,92.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.952.

Suite au transfert de parts intervenu le 30 décembre 2013 entre Dentsply Acquisition S.à r.l. et Dentsply Holdings S.à r.l., les 780 parts sociales de classe B de la Société sont désormais détenues par:

Dentsply Holdings S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163253.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Dentsply Benelux S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014130573/16.

(140147958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RON 62.656,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.402.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 18 août 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Veillez aussi prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

Amromco Lux II S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014132909/21.

(140150837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Sonneg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 189.582.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of August.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Sonneg Asset Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, with registered number 2117135, having its registered office in 8 floor Kongling Building 100, Jervois Street Sheung Wan, central District, Hong Kong,

hereby represented by Mr. Diyor YAKUBOV, attorney, residing professionally at 8, rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 28th, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Public limited company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "Sonneg Luxembourg S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-City.

Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole director, or in case of several directors, of the board of directors and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole director, or in case of several directors, of the board of directors.

In the event that the sole director, or in case of several directors, the board of directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 4. The corporate object of the Company is to carry out all kinds of commercial and trading operations and all or any of the operations ordinarily performed by import, export and trade activity, provision of various consulting and advisory services in the field of industrial equipment, process engineering, business and production process optimization.

The Company may also operate directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction, which may bring the Company to be engaged in any activity, which may be considered as a regulated activity of a financial nature, unless necessary permissions are obtained:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise; and

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirtyone thousand euro (EUR 31,000), represented by three thousand and one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (EUR 10) each, all entirely subscribed and paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The shares are and will remain in registered forms (actions nominatives).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

Art. 8. In case of a sole director the company will be bound in any circumstances and for any operations by the sole signature of the sole director and in case of several directors the company will be bound in any circumstances and for any operations by the sole signature of the managing director of the company or by the joint signature of the managing director and any other director of the company.

The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six (6) years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Monday of June at 11.30 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 13. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2015.
- 3) Notwithstanding article 7 of the Articles of Incorporation, the first managing director may be appointed by the first extraordinary general meeting of the sole shareholder immediately after the incorporation of the Company.

Subscription

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
Sonneg Asset Limited	EUR 31,000	3,100	EUR 31,000
SUM	EUR 31,000	3,100	EUR 31,000

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the new corporation, as has been proved to the notary.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Decisions of the sole shareholder

The above named shareholder, through its mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1. The number of Directors is fixed at one and that of the auditors at one.
2. The following has been appointed as Sole Director:

Mr. Diyor YAKUBOV, director, born in Khorezm (Uzbekistan), on October 21st, 1981, residing professionally at L-1643, Luxembourg, 8, rue de la Grève.

3. The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company "Wetrust Luxembourg S.A.", having its registered office at 8 rue de la Grève, L-1643 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.822.

4. The term of office of the Sole Director and the statutory auditor shall be for six (6) years.
5. The Company's registered office shall be at L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

6. Following the faculty offered by article 7 of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Diyor YAKUBOV, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company with his sole signature. The term of the managing director shall be for (6) years.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Pardevant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Sonneg Asset Limited, une société constituée sous le droit de Hong Kong, enregistrée sous le numéro 2117135, avec siège social au 8^{ème} étage, Kongling Building 100, Jervois Street Sheung Wan, central District, Hong Kong,,

ici représentée par Monsieur Diyar YAKUBOV, mandataire, demeurant professionnellement au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 28 juillet 2014.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Sonneg Luxembourg S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par décision de l'administrateur unique, ou s'il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration, et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Par décision de l'administrateur unique, ou s'il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur unique, ou s'il y a plusieurs administrateurs, le conseil d'administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. L'objet social de la Société est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales et de négociation et tout ou partie des opérations habituellement réalisées par l'importation, l'exportation et l'activité commerciale, la fourniture de divers services de consultation et de conseil dans le domaine de l'équipement industriel, génie des procédés, les entreprises et l'optimisation des processus de production.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier, sauf si des autorisations nécessaires sont obtenues:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; et

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, d'une valeur de dix euros (10,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions sont et resteront sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit.

Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Art. 8. En cas d'administrateur unique la société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations, par la signature de l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateur la société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations, par la seule signature de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 13. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3) Par dérogation à l'article 7 des statuts de la Société le premier administrateur-délégué pourra être nommé par la première assemblée générale de l'actionnaire unique immédiatement après la constitution de la Société.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Sonneg Asset Limited	31.000.- EUR	3.100	31.000.- EUR
TOTAL	31.000.- EUR	3.100	31.000.- EUR

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Évaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt les actionnaires, par leur représentant susnommé, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelée à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Diyov YAKUBOV, administrateur, né à Khorezm (Ouzbékistan), le 21 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "Wetrust Luxembourg S.A.", ayant son siège social au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.822.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six (6) ans.

5. Le siège de la société est établi à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Diyor YAKUBOV, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large. La durée du mandat de l'administrateur-délégué a été fixée à six (6) ans.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2014. LAC/2014/38056. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132076/350.

(140149556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

SHCO 100 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.595.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on August 7, 2014

The said proxy will remain attached to the present deed, after being signed by the appearing and the officiating notary.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The private limited liability company will assume the name of “SHCO 100 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed.

They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company’s share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,200.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as sole manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salariée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 7 août 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SHCO 100 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédéterminée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2014. Relation GRE/2014/3322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132105/250.

(140149715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Senltdo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 189.571.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «ECCA», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SENLTADO INVESTMENT S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le

développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a également pour objet social le conseil en acquisition pour toutes sociétés et filiales éventuelles, situées au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Toutefois les actes suivants, à savoir conventions de prêts, avals, cautions et transferts de titres de participation, seront soumis à l'approbation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «ECCA», préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ECCA», préqualifiée.

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II est nommé représentant permanent de la prédite société «ECCA».

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2014. Relation: CAP/2014/3134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132098/177.

(140149429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SGG HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152013,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme “SGG S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d’Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906, a été constituée suite à un acte d’approbation de scission reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 3 novembre 1998,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1641 du 12 août 2010, une rectification dudit acte ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 17 avril 2014;

- Que la partie comparante est le seul actionnaire actuel (l’“Actionnaire Unique”) de la Société et qu’elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

En vue d’une refonte complète des Statuts en langue française et anglaise, l’Actionnaire Unique décide de changer l’objet social et de lui donner dans les dorénavant deux langues d’expression les teneurs suivantes:

version française:

“L’objet de la Société est la prestation de tout service en relation avec la constitution, la domiciliation et la gestion de sociétés et d’entreprises, leur direction, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la valorisation de participations, de placements financiers et d’autres biens économiques, la prestation de services d’agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

La Société, pourra, en outre, fournir des conseils ou services de nature patrimoniale en relation avec des actifs financiers et non financiers à des personnes physiques, à des familles ou des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires selon les termes de la loi du 21 décembre 2012 relative à l’activité de Family Office et selon les termes de l’article 28-6 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

La Société a par ailleurs pour objet de prêter tous services d’administration en rapport avec des véhicules ou portefeuilles d’investissement au sens le plus large et notamment aux organismes de placement collectif (OPC) sous toutes leurs formes, aux SICAR, organismes de titrisation et tout autre véhicules et l’enregistrement et le transfert de parts et d’actions d’OPC et l’assistance aux clients de la société sous ce rapport.

La Société pourra exercer également l’activité de dépositaire professionnel d’actifs autres que des instruments financiers conformément à l’article 26-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

Dans le cadre de son activité, et plus particulièrement pour des opérations financières, la Société pourra agir en tant que fiduciaire.

La Société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger sous les enseignes commerciales suivantes: SGG Corporate Services, SGG Fund Services, SGG Family Office Services et SGG Depositary Services.

La société pourra encore par voie de financement, de participation, d’utilisation de produits dérivés ou de toute autre manière, prendre des participations quelle qu’en soit la forme dans d’autres sociétés, accorder des avances, prêts et garanties à d’autres entreprises et acquérir ou négocier des droits de propriété, nécessaires à la réalisation de son objet social.

Par ailleurs, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu’elle jugera utiles à l’accomplissement ou au développement de son objet.”

version anglaise:

“The corporate object of the Company is the provision of any services relating to the incorporation, domiciliation and administration of companies or other business entities, their management, control and supervision, account-keeping and balance sheet preparation, the valuation of participations, financial investments and other economic goods, the provision of agent or industrial or commercial proxy services as well as the provision of office services on behalf of third parties, be they natural persons or legal entities, and the provision and lease of offices.

The Company may also provide wealth advice or services in relation to financial and non-financial assets to natural persons, families or financial entities belonging to natural persons or families or of which they are the founders or beneficiaries under the terms of the law of December 21, 2012 on Family Offices and under the terms of article 28-6 of the law of April 5, 1993, as amended.

The Company may also provide any administrative services relating to investment vehicles or portfolios in the broadest sense and especially relating to undertakings for collective investment (UCI) in any form whatsoever, investment companies in risk capital (SICAR), securitisation vehicles and any other vehicles and the registration and transfer of UCI units and support for the Company’s clients in this regard.

The Company may also act in the capacity of professional depositary for assets other than financial instruments in accordance with article 26-1 of the Law of April 5, 1993, as amended.

The Company may further, within the framework of its activity and more especially for financial transactions, act as fiduciary agent.

The Company may carry out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad under the following business names: SGG Corporate Services, SGG Fund Services, SGG Family Office Services and SGG Depositary Services.

The Company may also acquire participations in any form whatsoever in other companies by financing, purchasing stakes, using derivatives or in any other way whatsoever. The Company may further grant advances, loans and guarantees to other companies and acquire or negotiate ownership rights which may be useful for the accomplishment of its corporate object.

In addition, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its object.”

Deuxième résolution

L’Actionnaire Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

version française:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de “SGG S.A.” (la “Société”).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d’administration, des succursales, filiales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

Au cas où le conseil d’administration estimerait que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l’étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L’objet de la Société est la prestation de tout service en relation avec la constitution, la domiciliation et la gestion de sociétés et d’entreprises, leur direction, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la valorisation de participations, de placements financiers et d’autres biens économiques, la prestation de services d’agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

La Société, pourra, en outre, fournir des conseils ou services de nature patrimoniale en relation avec des actifs financiers et non financiers à des personnes physiques, à des familles ou des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires selon les termes de la loi du 21 décembre 2012 relative à l’activité de Family Office et selon les termes de l’article 28-6 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

La Société a par ailleurs pour objet de prêter tous services d’administration en rapport avec des véhicules ou portefeuilles d’investissement au sens le plus large et notamment aux organismes de placement collectif (OPC) sous toutes leurs formes, aux SICAR, organismes de titrisation et tout autre véhicules et l’enregistrement et le transfert de parts et d’actions d’OPC et l’assistance aux clients de la société sous ce rapport.

La Société pourra exercer également l’activité de dépositaire professionnel d’actifs autres que des instruments financiers conformément à l’article 26-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

Dans le cadre de son activité, et plus particulièrement pour des opérations financières, la Société pourra agir en tant que fiduciaire.

La Société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger sous les enseignes commerciales suivantes: SGG Corporate Services, SGG Fund Services, SGG Family Office Services et SGG Depositary Services.

La société pourra encore par voie de financement, de participation, d’utilisation de produits dérivés ou de toute autre manière, prendre des participations quelle qu’en soit la forme dans d’autres sociétés, accorder des avances, prêts et garanties à d’autres entreprises et acquérir ou négocier des droits de propriété, nécessaires à la réalisation de son objet social.

Par ailleurs, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu’elle jugera utiles à l’accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à vingt -quatre millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 24.266.243,27) représenté par cent quinze mille huit cent quatre-vingt-neuf (115.889) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (“Loi du modifiée du dix août mil neuf cent quinze”), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives. Toutes les actions de la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou auprès d'une ou de plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence permanente ou choisie ainsi que le nombre d'actions détenues. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés aux propriétaires d'actions.

Toutes les actions ont les mêmes droits, la Société ne reconnaissant qu'un propriétaire par action.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Tout administrateur pourra être révoqué ou remplacé avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra confier à un autre administrateur ou dans le cas des assemblées générales des actionnaires, à une autre personne la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé unanimement outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit de chaque administrateur, envoyé par télécopieur, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique approprié.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Dès lors que tous les administrateurs sont présents ou représentés et se reconnaissent valablement convoqués et ayant eu connaissance de l'ordre du jour, une réunion du conseil d'administration peut être tenue sans convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, envoyé par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique approprié un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'administration. Dans le cas contraire, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion à une date ultérieure. En cas d'absence du président, ce dernier peut déléguer la présidence de la réunion à l'administrateur de son choix.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le Conseil d'administration peut en toutes circonstances, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique approprié.

L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue. Il ne pourra pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix, sans tenir compte des abstentions, sous réserve des règles de prise de décisions relatives aux Matières Réservées, telles que définies dans le présent article des statuts. Tout administrateur amené à s'abstenir pour une quelconque raison sera néanmoins pris en compte pour le quorum.

Les décisions du conseil d'administration relatives aux matières énumérées ci-dessous ("Matières Réservées"), devront être prises par un vote unanime:

- Toute proposition de modification des Statuts de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;
- La fusion de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;
- La proposition de paiement de dividendes ou toute opération de rachat d'actions propres;
- L'approbation de nouvelles opérations de financement de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;
- Toute transaction avec un actionnaire de la Société ou avec toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte ou les actionnaires de celle-ci;
- Le remboursement ou la garantie de toute dette due par un administrateur, employé ou actionnaire par la Société ou par toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;
- L'octroi ou la révocation de pouvoirs conférés à des personnes clés;
- Un changement des méthodes de comptabilisation;
- L'approbation du budget annuel de la Société et toute modification importante relative au budget;
- Le nantissement des Actions de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour fonction de dresser les procès-verbaux. Le président devra s'assurer que les délibérations du conseil d'administration soient constatées dans des procès-verbaux signés par le président ainsi que le secrétaire.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion (y compris le pouvoir d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres mandataires, actionnaires ou non. Ces mandataires pourront, sous réserve de l'agrément du conseil d'administration, à leur tour déléguer leurs pouvoirs. Leur nomination, leur révocation, leurs attributions et pouvoirs de signatures seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Les contrats et autres transactions conclus entre la Société et une autre société ou entreprise ne seront pas affectés ou invalidés par le fait qu'un administrateur ou un membre de la Direction de la Société a un intérêt personnel dans cette autre société ou est administrateur, actionnaire, membre de la Direction ou employé de cette autre société.

Le simple fait pour un administrateur ou membre de la Direction de la Société d'agir en tant qu'administrateur, membre de la Direction ou employé dans une autre société avec laquelle la Société a conclu un contrat ou d'autres transactions n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Tout administrateur ou membre de la Direction de la Société ayant un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société dans une transaction de la Société devra en informer le conseil de ce conflit d'intérêt. Il ne pourra pas prendre part aux discussions et au vote en relation avec cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel opposé de l'administrateur ou du membre de la Direction sera rapporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. La Société pourra indemniser tout administrateur ou membre de la direction contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité d'administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou membre de la Direction pourrait prétendre.

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises établis à Luxembourg, nommés par le Conseil d'administration.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour discuter de toutes les affaires de la Société et pour approuver les décisions y relatives.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 22^{ème} jour du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

La convocation aux assemblées générales des actionnaires se fera conformément aux dispositions légales. Il pourra être fait abstraction des convocations d'usage lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour.

Toute action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi du 10 août 1915 ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les discussions et les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de l'assemblée.

Les décisions quant aux points suivants seront de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires:

- La vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;

- La cession d'une partie des profits de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte à des tiers;

- La constitution ou l'acquisition de filiales;

- L'acquisition ou la vente par la Société ou par toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte d'autres entreprises, commerces ou autres actifs bien-portants;

- Tout changement important dans la branche d'activité de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;

- La mise en place ou tout changement des programmes d'achat d'actions en faveur des employés;

- Toute modification de la composition du Conseil d'Administration de la Société ou de toute société que la Société contrôle de manière directe ou indirecte;

- Toute transaction sur des litiges civils excédant un million d'euros (EUR 1.000.000);

- La nomination ou la démission des personnes clés et des conseillers externes, y compris sans limitation, le réviseur d'entreprise et le commissaire de la Société, l'administrateur-délégué en cas de démission de l'administrateur-délégué en fonction et le liquidateur en cas de liquidation.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Le conseil d'administration établira au plus tard trois mois après la clôture de l'exercice social un bilan ainsi que des comptes de profits et pertes.

Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé au minimum cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le conseil d'administration présentera au(x) réviseur(s) d'entreprises au minimum un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le bilan et les comptes de profits et pertes avec un rapport de gestion de la Société. Ce(s) réviseur(s), de son (leur) côté, établira(ont) son (leur) rapport à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée des actionnaires approuve le bilan et les comptes de profits et pertes et décide de l'affectation du bénéfice de l'année. Elle pourra dans le cadre des dispositions de la loi du 10 août 1915 décider de la distribution d'un dividende au moyen du résultat distribuable.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales).

L'assemblée générale des actionnaires déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 21. Les dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, seront applicables partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

version anglaise:

“ **Art. 1.** A limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg has been formed under the name “SGG S.A.” (the “Company”).

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

Where the Board of Directors determines that extraordinary political, social or economic events have occurred or are imminent and that these events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited term.

Art. 4. The corporate object of the Company is the provision of any services relating to the incorporation, domiciliation and administration of companies or other business entities, their management, control and supervision, account-keeping and balance sheet preparation, the valuation of participations, financial investments and other economic goods, the provision of agent or industrial or commercial proxy services as well as the provision of office services on behalf of third parties, be they natural persons or legal entities, and the provision and lease of offices.

The Company may also provide wealth advice or services in relation to financial and non-financial assets to natural persons, families or financial entities belonging to natural persons or families or of which they are the founders or beneficiaries under the terms of the law of December 21, 2012 on Family Offices and under the terms of article 28-6 of the law of April 5, 1993, as amended.

The Company may also provide any administrative services relating to investment vehicles or portfolios in the broadest sense and especially relating to undertakings for collective investment (UCI) in any form whatsoever, investment companies in risk capital (SICAR), securitisation vehicles and any other vehicles and the registration and transfer of UCI units and support for the Company’s clients in this regard.

The Company may also act in the capacity of professional depositary for assets other than financial instruments in accordance with article 26-1 of the Law of April 5, 1993, as amended.

The Company may further, within the framework of its activity and more especially for financial transactions, act as fiduciary agent.

The Company may carry out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad under the following business names: SGG Corporate Services, SGG Fund Services, SGG Family Office Services and SGG Depositary Services.

The Company may also acquire participations in any form whatsoever in other companies by financing, purchasing stakes, using derivatives or in any other way whatsoever. The Company may further grant advances, loans and guarantees to other companies and acquire or negotiate ownership rights which may be useful for the accomplishment of its corporate object.

In addition, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its object.

Art. 5. The corporate share capital is set at twenty-four million two hundred and sixty-six thousand two hundred and forty-three euro and twenty-seven cent (EUR 24,266,243.27), consisting of one hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty-nine (115,889) shares without par value.

The Company may under the terms and conditions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of August 10, 1915”), buy back its own shares.

Art. 6. The shares shall be issued and remain in registered form. All shares of the Company shall be registered in the register of shareholders that will be held by the Company or by one or more persons appointed for this purpose by the Company. Such register shall contain the name, permanent residence or elected domicile and number of shares of each owner of shares. Registration in the register evidences ownership of such registered shares.

Certificates recording the entry in the register may be issued to shareholders.

All shares have the same rights, with the Company recognising only one owner per share.

Art. 7. The Company will be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company.

The directors are elected by the general meeting of shareholders which shall also determine their remuneration and term of office. A director’s term of office shall not exceed six years and directors shall remain in office until their successors are elected. Outgoing directors may be re-elected.

A director may be dismissed or replaced with or without cause, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

If a legal entity is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative who will hold the directorship in the name and on behalf of the legal entity. The above-mentioned legal entity may only dismiss its permanent representative subject to having already appointed a successor.

If a directorship becomes vacant following a death, resignation or other event, a director may be appointed temporarily until the next general meeting, in accordance with the applicable legal provisions.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law or Articles of Association for the general meeting of shareholders shall fall within the remit of the Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors shall appoint a chairman from among its members. The Board of Directors shall meet upon being convened by the chairman or any two directors at the place indicated in the notice to attend.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and all general meetings of shareholders. In his/her absence, the general meeting or the Board of Directors (as the case may be) may entrust the chair of the relevant meeting to another director or in case of a general meeting, another person pro tempore.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least two days before the date set for such meeting, except in cases of emergency, in which case the nature of the emergency shall be set forth in the notice to attend. Such notice to attend may be waived unanimously by the written consent of each director sent by fax, e-mail or other appropriate means of electronic communication.

Separate written notice shall not be required for meetings of the Board of Directors that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

If all the directors are present or represented and acknowledge having been duly invited and informed of the items on the agenda, a meeting of the Board of Directors may be held without notice to attend.

Any director may be represented at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax, e-mail or other appropriate means of electronic communication, another director as his or her proxy. One member of the Board of Directors may represent one or more of his colleagues.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If this is not the case, the directors present may postpone the meeting to a later date. In the event of his/her absence, the chairman may delegate the chairing of the meeting to a director of his/her choice.

Any director can take part in a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference call, video-conference call or similar means of communication by which all persons participating in the meeting can hear each other. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may in all circumstances unanimously adopt resolutions by circulating documents and expressing their approval in writing, by fax, e-mail or any other appropriate means of electronic communication. This set of documents shall constitute the minutes acting as proof of the decision taken. This procedure may not be used to establish the annual financial statements.

Resolutions of the Board of Directors are adopted on a simple majority of votes, not including abstentions, subject to the decision-making rules relating to Reserved Topics, as set out in this article of the Articles of Association. Any director who may have abstained for any reason whatsoever shall nonetheless be counted for quorum purposes.

Resolutions of the Board of Directors relating to the topics listed below ("Reserved Topics") must be adopted by a unanimous vote:

- Any proposed amendment to the Articles of Association of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly;
- The merger of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly;
- The proposed payment of dividends or any share buy-back operations;
- The approval of new operations to finance the Company or any company which the Company controls directly or indirectly;
- Any transaction with a shareholder of the Company or with any company which the Company controls directly or indirectly or with the shareholders thereof;
- The repayment or guaranteeing of any debts owed by a director, employee or shareholder by the Company or by any company which the Company controls directly or indirectly;
- The granting or withdrawal of powers attributed to key persons;
- A change in accounting methods;
- Approval of the Company's annual budget and any significant change to the budget;
- The pledging of shares of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly.

Art. 10. The Board of Directors may appoint a secretary who need not be a director and whose function shall be to draft the minutes. The chairman shall ensure that the deliberations of the Board of Directors are recorded in the minutes signed by the chairman and secretary.

Art. 11. The daily management of the Company as well as the representation of the Company as regards this management (including the power to act as authorised signatory of the Company) may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, regardless of whether they are shareholders. Such persons may in turn delegate their powers, subject to the approval of the Board of Directors.

Their appointment, dismissal, powers and power of signature shall be determined by the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Delegating the daily management of the Company to a member of the Board of Directors is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.

Art. 12. As regards third parties, the Company will be validly bound by the joint signature of two directors or by the joint or sole signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, shareholder, officer or employee of, such other company.

Directors or officers of the Company serving as a director, officer or employee of any company with which the Company has entered into contract or otherwise engaged in business shall not thereby constitute a conflict of interest.

In the event that any director or officer of the Company has a personal conflicting interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make this conflict of interest known to the Board of Directors. He/she shall not take part in any discussions or vote relating to such transaction. Such transaction and such director's or officer's personal conflicting interest therein shall be reported to the following general meeting of shareholders.

Art. 14. The Company may indemnify any director or officer against any damages or compensation for which he/she is liable as well as for any expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder/partner or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters for which he is finally found liable for gross negligence, fraud or premeditated misconduct in the course of such action, suit or proceedings.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement and for which the Company was advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the director or officer may be entitled.

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or more auditors established in Luxembourg and appointed by the Board of Directors.

Art. 16. The duly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent all the Company's shareholders. Its resolutions shall be binding on the shareholders. It shall have the broadest powers to discuss all business of the Company and to approve the decisions relating to such business.

The general meeting is convened by the Board of Directors.

It may also be convened at the request of shareholders representing at least ten per cent of the share capital of the Company.

The annual general meeting shall be held on the 22nd day of the month of April at 10 a.m. in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg specified in the notice to attend.

If such a day is a legal or bank holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices to attend.

General meetings of shareholders shall be convened as required by law. If all of the shareholders are present or represented and if they declare having been informed of the items on the agenda in advance, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Unless otherwise required by the law of August 10, 1915 or these Articles of Association, resolutions at a duly convened meeting of shareholders will be passed by a simple majority of votes of shareholders present and represented.

The discussions and decisions taken by the meeting are documented by way of minutes that are signed by the chairman of the meeting.

Decisions on the following items shall fall under the authority of the general meeting of shareholders:

- The sale of all or nearly all the assets of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly;

- The transfer to a third party of some of the profits of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly;

- The creation or acquisition of subsidiaries;
- The purchase or sale of other companies, businesses or other live assets by the Company or by any company which the Company controls directly or indirectly;
- Any significant change in the type of business of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly;
- Setting up and any changes to employee share purchase schemes;
- Any changes in the composition of the Board of Directors of the Company or of any company which the Company controls directly or indirectly;
- Any settlements in civil lawsuits exceeding one million euro (EUR 1,000,000);
- The appointment or dismissal of key persons and external advisers including, without limitation, the independent auditor and the chief executive officer in the event of the resignation of the current chief executive officer, and the liquidator in the event of liquidation.

Art. 17. The accounting year shall begin on the 1st day of January each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 18. The Board of Directors will draw up a balance sheet and income statement no later than three months after the end of the accounting year.

Out of the annual net profit a minimum of five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when and for as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The Board of Directors will provide the auditor(s) with the balance sheet and income statement together with the Company's management report at least one month before the extraordinary general meeting of shareholders. The auditor(s) will issue a report for the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders approves the balance sheet and income statement and determines the allocation of annual profit. The general meeting may decide in accordance with the provisions of the law dated August 10, 1915 to distribute a dividend out of the distributable profit.

The Board of Directors is authorised to pay out interim dividends in accordance with the legal requirements.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by one or more liquidators, who may be natural persons or legal entities. The general meeting of shareholders shall determine their powers and compensation.

Art. 20. These Articles of Association may be amended by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided for by the law.

Art. 21. All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du Mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la refonte des Statuts; sur demande du même Mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: François LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014132104/511.

(140149512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Salsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 189.585.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of August;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

IVN Serviços Partilhados S.A., a public limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Portugal, with registered office at Av. Da Indústria n° 511 Ribeirão - 4760-725 VN Famalicão, Portugal and registered with the Portuguese Trade Register under number 506383555 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the rules applying to oneshareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The purpose of the Company is the sale, distribution and production of goods of all kind, especially of garments and accessories, also by franchise models. The Company is empowered to do all commercial, industrial, technical and financial acts and things including any transaction on real estate which, directly or indirectly, are necessary or appropriate to serve its purpose.

The Company is empowered to hold interests in identical or similar Luxembourg or foreign enterprises and partnerships, even if they have a different business purpose, in any form whatsoever, to acquire such companies by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, to take over the management of such companies as well as to establish branches.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "SALSA Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euros) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a oneshareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law,

amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.7 Redemption of shares

The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed and removed, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or in case of categories of managers (i) any one of a category A manager together with any one of a category B manager, or (ii) by the joint signature of two category A managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present including at least one category A manager.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting including at least one category A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened the Sole Shareholder, aforementioned through its proxyholder, who declared to subscribe to the entire share capital represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euros) evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,550.-).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

Category A Manager:

- Mr. Filipe Fernando VILA NOVA AZEVEDO COSTA, born on 22 December 1962 in Fradelos, Portugal and professionally residing at Avenida da Indústria, 511, 4760-725 Ribeirão, Vila Nova de Famalicão (Portugal);
- Mr. Celso Manuel CAMILO MARTINS POÇAS, born on 2 September 1966 in Valongo, Portugal and professionally residing at Avenida da Indústria, 511, 4760-725 Ribeirão, Vila Nova de Famalicão (Portugal); and

Category B Manager

- Mr. João Nuno TORRINHA MARTINS DA SILVA, born on 4 September 1972, in Guimarães, Portugal and residing professionally at Avenida da Indústria, 511, 4760-725 Ribeirão, Vila Nova de Famalicão (Portugal).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IVN Serviços Partilhados S.A., une société anonyme dûment constituée et existant valablement sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Av. Da Indústria n° 511 Ribeirão - 4760-725 VN Famalicão, Portugal et immatriculée auprès du Registre du Commerce Portugais sous le numéro 506383555 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la vente, distribution et production de biens de toutes sortes, en particulier de vêtements et accessoires, et de modèles de franchise. La Société est habilitée à accomplir tous les actes et à prendre toutes les mesures commerciales, industrielles, techniques et financières, y compris toute transaction sur les biens immobiliers qui, directement ou indirectement, sont nécessaires ou appropriées pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut détenir des participations dans des entreprises et partenariats identiques ou similaires, luxembourgeoises ou étrangères, même si elles ont un objet social différent, sous quelque forme que ce soit, acquérir de telles sociétés par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, prendre en charge la gestion de ces sociétés, ainsi que la création de succursales.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «SALSA Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera effectué par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), délibérant comme en matière de modification des Statuts, à condition que ce rachat soit proposé à chaque associé de la même classe dans la proportion du capital ou de la catégorie de parts sociales concernées représentée par leurs parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où le prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en application des exigences légales ou statutaires.

Ces actions rachetées seront annulées par diminution du capital social.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant, les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou en cas de pluralité de catégories de gérants, (i) d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents, dont au moins un gérant de catégorie A.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce

bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précité, par le biais de son mandataire, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Filipe Fernando VILA NOVA AZEVEDO COSTA, né le 22 décembre 1962 à Fradelos, Portugal et résidant professionnellement au Avenida da Indústria, 511, 4760-725 Ribeirão, Vila Nova de Famalicão (Portugal);
- Monsieur Celso Manuel CAMILO MARTINS POÇAS, né le 2 septembre 1966 à Valongo, Portugal et résidant professionnellement au Avenida da Indústria, 511, 4760-725 Ribeirão, Vila Nova de Famalicão (Portugal); et

Gérant de catégorie B:

- M. João Nuno TORRINHA MARTINS DA SILVA, né le 4 septembre 1972, à Guimarães, Portugal et résidant professionnellement au Avenida da Indústria, 511, 4760-725 Ribeirão, Vila Nova de Famalicão (Portugal).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2014. LAC/2014/37340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132082/436.

(140149614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 49.308.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of August.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in Luxembourg under the denomination of "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A.", (hereinafter the "Company") having its registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 49 308, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, dated on October 25th 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 78 of February 25 1995. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated on 25 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 1875 of August 2011.

The meeting begins with Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. To amend the French version of article 10 of the Articles of Association to conform the wording to the English version, so as to read:

“ **Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.»

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, after haven been signed “ne varietur” by the shareholders, the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. That as appears from the said attendance list, all the one hundred sixty thousand (160,000) shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the French version of Article 10 of the Articles of the Association to conform with the English version, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément

réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française des statuts:

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A., (ci-après la «Société») avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B49.308, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 25 février 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1875 du 17 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec même adresse professionnelle,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modifier la version française de l'article 10 des Statuts, et ainsi de mettre ledit article en conformité avec l'article 10 de la version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, soit cent soixante mille (160.00) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la version française des Statuts et ainsi de mettre ledit article en conformité avec l'article 10 de la version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.»

Dépenses

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent original.

Signé: G. Saddi, L. Elshani et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2014. LAC/2014/38066. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132401/159.

(140150713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.